



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
12.03.2009

Date de la convocation des conseillers:
12.03.2009

point de l'ordre du jour :
12A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 mars 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hannen, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Becker Weidig et Baum, conseillers,
Limpach Marc, secrétaire communal faisant fonction,
Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Snel, Roller, Jaerling et Wohlfarth, conseillers
Clement, secrétaire communal

COMMISSARIAT DE DISTRICT

08 AVR. 2009

Le Conseil Communal; Luxembourg

Objet: Création d'un poste de rédacteur au service de la comptabilité et du contrôle.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu le rapport du 27 février 2009 aux termes duquel Madame le chef comptable réviseur requiert le remplacement d'une employée communale expérimentée qui fera valoir ses droits à une pension de vieillesse à partir du 1^{er} août 2009,

Considérant qu'afin de garantir la continuation du bon fonctionnement du service de la comptabilité et du contrôle la création d'un poste de rédacteur s'impose,

Vu l'avis de la commission du personnel du 16 mars 2009,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

de créer au service de la comptabilité et du contrôle un poste de fonctionnaire dans la carrière du rédacteur.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le - 8 AVR. 2009
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

N° 900/09

Vu et approuvé
21 AVR. 2009

Luxembourg, le
Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
p.s.d.

COMMISSARIAT DE DISTRICT
28 AVR. 2009
Luxembourg

Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le
- 6 MAI 2009